

## Cours n° 7 Le plan comptable général, le plan de compte de l'entreprise.

Un plan de comptes est une liste méthodique de comptes. Le plan de comptes adopté par l'entreprise doit être établi par référence au plan comptable général (P.C.G).

Le P.C.G est un ensemble de règles imposées ou recommandées par l'Etat et qui visent à rationaliser et normaliser la tenue d'une comptabilité.

### Le plan comptable général (PCG) :

Le P.C.G dit "P.C.G 82" a été approuvé par l'arrêté ministériel du 27/04/1982, modifié par l'arrêté du 09/12/86.

Il succède au P.C.G de 1957.

Le PCG entièrement refondu et réécrit sous la forme d'articles a été adopté par le CRC le 29 avril 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999, il se substitue au PCG 82

Le PCG 1999 s'impose à toutes les entreprises industrielles et commerciales .ainsi qu'aux entités tenues légalement d'établir des comptes annuels. Les définitions, principes et éléments fournis présentent un caractère obligatoire

S'agissant d'un règlement, le PCG se limite à énoncer des normes comptables sans reprendre les recommandations, commentaires, particularités, explications, interprétations qui restent donc toujours valables. Le PCG est désormais mis à jour régulièrement par les règlements du CRC

En conséquence il est toujours possible de se référer aux anciennes dispositions de l'ancien PCG 82 non reprises par le PCG 99 mais qui sont utiles au traitement comptable ( définition relatives aux titres et stocks) et à la comptabilité analytique

Les articles du PCG sont numérotés de façon indiciaire et discontinués par chapitres et sections. Ils comportent quatre chiffres , les 3 premiers correspondent au titre, au chapitre et à la section, le quatrième à la numérotation séquentielle des articles. (ex 314-1 correspond à l'article 1 de la section 4 du chapitre 1 du titre 3)

Certaines professions, ont réalisé une adaptation de ce PCG en raison du particularisme de leur activité. Il existe donc le plan comptable des professionnels de l'hôtellerie de plein air, le plan comptable des agences de voyages, du transport routier etc... .

Le P.C.G comprend trois parties :

dispositions générales, terminologie comptable et plan de comptes,

règles relatives à la comptabilité générale, à la détermination du résultat et à l'établissement des documents de synthèse,

recommandations relatives à la comptabilité analytique.

**Le Plan comptable général fournit :**

la liste de tous les comptes susceptibles d'être utilisés par une entreprise, avec pour chacun, son intitulé, son numéro  
une méthode d'évaluation du contenu de ces comptes

Il en découle une normalisation et une harmonisation qui permettent, à la fois pour chaque entreprise et pour l'ensemble des entreprises, des études et des comparaisons dans le temps et dans l'espace. Le PCG comporte une liste des comptes avec des intitulés et des numéros précis

**Le plan de comptes**

Le plan de compte proposé par le PCG est une classification fondée sur un mode de codification décimale. Il existe dix classes de comptes :

Classes du plan de comptes Opérations concernées

Classe 1 : Comptes de capitaux

Classe 2 : Comptes d'immobilisations

Classe 3 : Comptes de stocks et en-cours

Classe 4 : Comptes de Tiers

Classe 5 : Comptes financiers Opérations concernant le bilan

Classe 6 : Comptes de charges

Classe 7 : Comptes de produits Opérations concernant le compte de résultat

Classe 8 : Comptes spéciaux Opérations particulières (comptabilisation des engagements hors bilan, .....)

Classe 9 : Comptes analytiques Opérations concernant la comptabilité analytique

La classe 0 constitue la dixième classe de comptes et reste pour l'instant disponible.

**Chaque classe est subdivisée en comptes de niveaux successifs de plus en plus détaillés :**

Exemple : 21 Immobilisations corporelles

215 Installations techniques, matériels et outillages industriels

2154 Matériel industriel

Les comptes à 2 chiffres sont appelés "comptes principaux",

les comptes à 3 chiffres, "comptes divisionnaires"

les comptes à plus de 3 chiffres, "sous-comptes"

**quelques particularités à noter :**

La terminaison zéro dans les comptes à trois chiffres et plus - La terminaison zéro dans les comptes à trois chiffres est utilisée pour signaler un compte de regroupement de même niveau.

(Exemple : le compte "410 Clients et comptes rattachés" permet de regrouper les comptes 411 à 418). - La terminaison zéro dans les comptes à trois chiffres est aussi utilisée pour signifier qu'une analyse de rang 3 ne s'impose pas. (Exemple : si l'on ne souhaite pas utiliser les sous-comptes du compte "50 Valeurs mobilières de placement", on créera le compte "500 Valeurs mobilières de placement").

La terminaison 8 dans les comptes à deux chiffres - Elle signale des comptes qui enregistrent la dépréciation de certains postes de l'ACTIF du BILAN. (Exemple : "28 Amortissement des immobilisations")

La terminaison 9 dans les comptes à deux chiffres - Elle signale des comptes qui enregistrent la dépréciation de certains postes de l'ACTIF du BILAN. (Exemple : "29 Provisions pour dépréciations des immobilisations"; "39 Provisions pour dépréciation des stocks" ; .....)

La terminaison 9 dans les comptes à trois chiffres - Elle signale un compte qui fonctionne en sens inverse du compte à deux chiffres auquel il se rattache. (Exemple : le compte "60 achats" est un compte à solde débiteur ; le compte 609 "Rabais, remises et ristournes obtenues sur achats est un compte à solde créditeur").

Il existe trois systèmes possibles de présentation des documents de synthèse, du moins détaillé au plus détaillé :

**système abrégé** : comptes en caractères noir gras

**système de base** : comptes en caractères noir

**système développé** : comptes en caractères noirs ou bleus (tous les comptes)

La présentation en système abrégé concerne les entreprises qui n'ont pas dépassé aux cours des deux derniers exercices, au moins deux des critères suivants :

Total du bilan inférieur ou égal à un seuil relevé chaque année

Montant net du chiffre d'affaires inférieur ou égal à un seuil également.

Nombre moyen de salariés permanents inférieur ou égal à 10.

La présentation en système de base est obligatoire pour toutes les autres entreprises et peut être également retenue à la place du système abrégé.

La présentation en système développé est libre et s'adresse aux entreprises qui souhaitent disposer de documents détaillés.

### Le plan de compte de l'entreprise :

Le plan de compte de l'entreprise doit être suffisamment détaillé pour permettre un enregistrement des opérations conforme aux normes comptables.

Il s'agit d'une adaptation du PCG aux besoins de l'entreprise, principalement au niveau de la liste des comptes à utiliser .

A titre interne les numéros de comptes peuvent ne pas être identiques à ceux du PCG mais un lien doit exister entre le compte connu dans l'entreprise avec la référence du compte PCG qui servira tant pour la publication des résultats que pour les obligations fiscales de l'entreprise.

Cas particulier des comptes individuels :

L'entreprise peut avoir de grandes quantités de comptes individuels notamment de clients et de fournisseurs.

La codification des numéros de comptes individuels ne suit pas nécessairement les principes de la codification décimale prévue par le PCG

**Cours n° 8 La comptabilité usuelle, les relations avec les fournisseurs et les clients, les achats et les ventes.**

**Les relations avec les fournisseurs et les clients.**

Les factures

Lorsqu'elles effectuent une vente de biens ou de services, les entreprises établissent un document : la facture.

Cette facture est un document écrit dressé par le commerçant et constatant les conditions auxquelles il a vendu des biens ou assurés des services.

Cet écrit constate le montant que le client doit au fournisseur. C'est pourquoi on parle de « facture de doit »

Pourtant le contrat de vente peut-être remis en cause dans plusieurs de ses éléments :

- les marchandises ne sont pas conformes à la commande et le client les refuse
- le prix des marchandises : le client peut demander, pour diverses raisons des réductions (défaut, retard de livraison...) une réduction peut alors être consentie sur le prix préalablement facturé.

Toutes ces réductions font l'objet de l'établissement d'un autre document : la « facture d'avoir »

La comptabilisation des achats et des ventes :

Les comptes utilisés lors des achats

601 achats stockés de matières premières  
602 achats stockés d'autres approvisionnements  
606 achats non stockés de matières et fournitures  
607 achats de marchandises  
44566 Etat TVA déductible sur autres biens et services  
401 fournisseurs  
512 Banque

Les comptes utilisés lors des ventes

701 ventes de produits finis  
704 Travaux  
706 prestations de services  
707 ventes de marchandises  
708 Produits des activités annexes  
4457 Taxes sur el chiffre d'affaires collectées par l'entreprise  
411 clients  
512 banque

***Achats stockés et non stockés***

Achats stockés

Ils concernent les achats de biens pour lesquels sont tenus des comptes de stock

- compte d'achat 601 compte de stock 31
- compte d'achat 607 compte de stock 37

Achats non stockés

Ce sont les biens non stockables par nature (exemple eau ou électricité)

Ou ce sont des biens qui pourraient être tenus sur des comptes de stock mais pour lesquels les difficultés de tenue du stock pourraient être élevées (essence des voitures par exemple) ou ne pas présenter d'intérêt (fournitures administratives)

**Cours n° 9 les frais accessoires d'achat et de transport, notions sur les emballages.**

Les frais accessoires d'achat et de transport

Le transport peut être effectué à titre gratuit (franco de port)

- par le fournisseur lui même  
les frais relatifs au transport sont noyés dans l'ensemble des charges, salaires des chauffeurs, carburant, entretien des véhicules...
- par un transporteur  
dans ce cas le vendeur a payé les frais de transport qu'il a enregistré en charges au débit du compte 6242 Transports sur ventes. (plus TVA déductible sur la facture reçue)

Le transport peut être effectué à titre onéreux

- le fournisseur effectue lui même ce transport  
le port facturé est un montant forfaitaire que le fournisseur enregistre au compte 7085 Ports facturés. (plus TVA) Le montant facturé correspond approximativement aux charges supportées pour ce transport.
- le transport est effectué par un transporteur  
on parle alors de récupération de « débours »  
Dans ce cas le fournisseur a reçu une facture du transporteur qu'il a enregistré au compte 6242 transports sur ventes. La refacturation de cette charge au client se fait en recréditant le compte 6242 débité à l'origine et ce pour le montant effectivement payé au transporteur.  
Ainsi il ne reste aucune charge de transport enregistrée chez le fournisseur.

***Règle de TVA***

Le port est soumis au même taux de TVA que la marchandise vendue

## ***Les emballages***

- certains emballages sont des immobilisations destinées à rester en permanence dans l'entreprise (exemple des citernes)
- les emballages perdus sont vendus avec la marchandise comme par exemple la bouteille plastique qui contient l'eau minérale. (compte à utiliser lors de l'acquisition par l'entreprise 60261)
- Des emballages sont récupérables et sont alors généralement consignés par le fournisseur comme par exemple la bouteille de gaz de 13 kg.

Ces emballages récupérables peuvent être totalement identifiables ( par exemple à l'aide d'un numéro) Dans ce cas l'entreprise les inscrira en immobilisations au compte 2186 « emballages récupérables)

A l'inverse les emballages consignés peuvent ne pas être identifiables et dans ce cas là , lors de l'acquisition l'entreprise aura utiliser le compte 60265. Les emballages seront tenus en stock au compte 3265.

## ***Règle de TVA***

Les consignations d'emballage se font hors TVA

Par contre si les emballages ne sont pas rendus par le client, une facture d'emballages sera faite impliquant de la TVA collectée.

De même si les emballages sont repris par le fournisseur à un prix inférieur au prix de consignment, l'entreprise aura dégagée une marge qu'elle enregistre au compte 7086 « bonis sur reprises d'emballages consignés » , cette marge étant soumise à TVA

## **Comptes à utiliser dans le cas consignment d'emballage**

Chez le fournisseur : compte 4196 clients, dettes pour emballages

Chez le client :                   compte 4096 fournisseurs, créances pour emballages à rendre.